

BILAN ANNUEL 2022

Tribunal administratif de Toulouse



Isabelle CARTHÉ MAZÈRES Présidente du tribunal administratif de Toulouse





Effectifs de la juridiction :

89
personnes dont:
32
magistrats
57

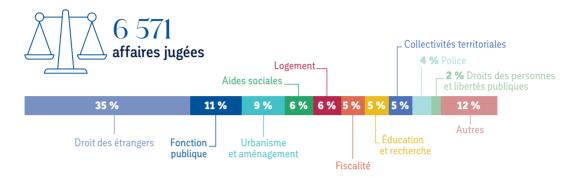
agents de greffe et aides à la décision n 2022, le tribunal administratif de Toulouse a enregistré 7 360 affaires. La part la plus importante de ces recours concerne le contentieux des étrangers (35%), le reste des affaires se répartissant notamment entre les contentieux de la fonction publique (11,35%), en baisse de 12%, et les contentieux sociaux (10,52%), en augmentation de 16,20%.

Le sous-effectif de magistrats, engendré par la création de la cour administrative d'appel de Toulouse, a conduit le Conseil d'État à décider du transfert de 600 dossiers vers les tribunaux administratifs de Montpellier et de Nîmes, et ce, dans l'intérêt d'une bonne administration de la justice. Sans tenir compte de ce transfert et malgré le sous-effectif, les affaires jugées ont pourtant augmenté de 2,37 %.

Soucieux de se rendre toujours plus accessible, le tribunal publie un nombre important de communiqués de presse concernant ses affaires notables sur son site Internet, témoignant ainsi de son activité au cœur de la cité. Le tribunal a aussi tenu son audience solennelle sur le thème « Politiques publiques de sécurité numérique ».

Les applications Télérecours et Télérecours Citoyens sont très sollicitées (84% des procédures) autant qu'elles facilitent l'accès du justiciable au juge administratif.

2022 en chiffres



Aides sociales: aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État. etc.

Collectivités territoriales : relations des collectivités territoriales entre elles, avec l'État, etc.

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Droits des personnes et libertés publiques : garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

Éducation et recherche: inscription, déroulement et obtention des examens dans les établissements d'enseignement public et privé

Fiscalité: impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

Logement: aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

Police: mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



931

affaires jugées en urgence (référés)

◆14 % par rapport à 2021



10 mois et 21 jours

de délai moyen de jugement

- 4 jours par rapport à 2021



84%

des recours déposés par téléprocédure

39,6%

des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



81.2 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



24

médiations engagées 22 % de taux de réussite